

Le 22 mars 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 16/03/2021 – Nombre de membres 29 – Présents 27

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, KAHN Gilbert, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel
conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany)

Absent excusé : NEANT

Absent : NEANT

Secrétaire de Séance : FRESNEAU Eric.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

1 : PROCES VERBAL DU 8 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2021 est accepté à l'unanimité.

2 : BUDGET COMMUNAL MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY ET BUDGETS ANNEXES CAMPING ET IRRIGATION – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion 2020 établis par le trésorier et conformes aux comptes administratifs 2020 établis par le Maire sont adoptés à l'unanimité pour les 3 budgets suivants :

- Budget général de la commune
- Budget annexe « Camping »
- Budget annexe « Irrigation »

3 : BUDGET COMMUNAL MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY – BUDGETS ANNEXES CAMPING ET IRRIGATION – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs 2020 établis par le Maire et conformes aux comptes de gestion 2020 établis par le trésorier sont adoptés à l'unanimité pour les 3 budgets suivants :

BUDGET COMMUNAL 2020 MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	2 617 315,91	1 031 191,66	3 648 507,57
RECETTES	3 615 680,64	837 118,12	4 452 798,76
RESULTAT	998 364,73	- 194 073,54	804 291,19

BUDGET CAMPING 2020 MORANNES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	34 194,98	59 126,98	93 321,96
RECETTES	88 846,98	32 480,03	121 327,01
RESULTAT	54 652,00	- 26 646,95	28 005,05

BUDGET IRRIGATION 2020 MORANNES			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	19 500,78	-	19 500,78
RECETTES	19 544,80	0,09	19 544,89
RESULTAT	44,02	0,09	44,11

4 : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2020 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les excédents de clôture selon les conditions ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL 2021 MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement : 340.384,99 € en recette de fonctionnement du BP 2021
BUDGET CAMPING MORANNES	Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement : 657.979,74 € en recette d'investissement du BP 2021 (compte 1068)
BUDGET IRRIGATION MORANNES	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement : 28.005,05 € en recette de fonctionnement du BP 2021
	Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement : 26.646,95 € € en recette d'investissement du BP 2021 (compte 1068)
BUDGET IRRIGATION MORANNES	Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement : 44,02 € en recette de fonctionnement du BP 2021

5 : IMPOTS DIRECTS 2021 – FIXATION DES TAUX DU FONCIER BATI ET DU FONCIER NON BATI -

La suppression de la Taxe d'Habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021. Les communes ne votent plus de taux de TH à partir de cette année. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux des deux taxes directes en 2021. Les taux suivants sont donc adoptés à l'unanimité :

- Taxe foncière (Bâti) : **19,33%**
- Taxe foncière (Non bâti) : **36,43%**

6 : SUBVENTIONS ANNEE 2021 AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES ET AUX ECOLES

Les subventions suivantes sont acceptées :

BENEFICIAIRES	VOTES 2021
SCOLAIRES	
Association de Parents d'élèves de l'école publique de MORANNES (les Biblutins)	2.000 €
Association de Parents d'élèves de l'école publique de DAUMERAY (Maurice Ludard)	2.000 €
Association de Parents d'élèves de l'école privée de MORANNES (Ecole Notre Dame)	2.000 €
Association de Parents d'élèves de l'école privée de DAUMERAY (Ecole Notre Dame)	2 000 €
USEP Ecole Publique de DAUMERAY (Maurice Ludard)	2 000 €
TOTAL	10.000 €

7 : SUBVENTION AU C.C.A.S – ANNEE 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de **11 500,00 €** au CCAS pour son budget 2021.

8 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les 3 budgets primitifs suivants :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3.275.647,56 €	2.604.166,79 €
RECETTES	3.275.647,56 €	2.604.166,79 €

BUDGET ANNEXE CAMPING :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	41.106,05 €	48.753,00 €
RECETTES	41.106,05 €	48.753,00 €

BUDGET ANNEXE IRRIGATION:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	20.744,02 €	0,09 €
RECETTES	20.744,02 €	0,09 €

9 : VOTE DES TARIFS 2021 DU CAMPING LE MOREDENA

Le Conseil Municipal accepte les tarifs du camping le Morédéna proposés par le gestionnaire SARL TERRE ACTIV'.

Voir tableau en annexe.

10 : APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal souhaite répondre à l'appel à projets lancé par l'Education Nationale et permettant d'offrir aux élèves des classes élémentaires de nos quatre écoles la possibilité d'acquérir des compétences numériques. Les nouveaux équipements informatiques pourraient être subventionnés à hauteur de 70% (avec un maxi de 3.500 € par classe). Les ressources et services pourraient quant à eux être subventionnés à hauteur de 50% (avec un maxi de 20 € pour deux ans par élève).

11 : INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un compte épargne temps qui sera ouvert aux agents de la commune qui en feront la demande.

12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs des agents de la commune.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 26 mars 2021.

Le Maire,

Jean-Marie CARDO

